

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 8 décembre 2025

Présents : MM. , J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), , MME N. OLLIVIER

Excusée : MME RUPERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

FUTSAL

D1-A du 25/11/2025

55059841 JOUARS PONT. 1 / MONTESSON U.S. 1

LUNDI SOIR

POULE A du 24/11/2025

55093271 F.C. À L'ANCIENNE 1 / CHANTELOUP LES V. US 1

SENIORS

D2-A du 30/11/2025

53436277 BUCHELOISE A.S. 1 / MAUREPAS AS 1

VETERANS

D5-A du 30/11/2025

54711846 GUERVILLE ARNOUVILLE 33 / ENT. EPONE LAINVILLE 32

D5-B du 30/11/2025

54719273 TRIEL AC 33 / ACHERES F.C. 31

FORFAIT NON AVISE 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D5-A DU 07/12/2025

54711849 GUITRANCOURT-MEUL 32 31

YVELINES FOOT N° 1868

U16

D1-A DU 07/12/2025

53434100 MAISONS-LAFFITTE F.C 21

D2-B DU 07/12/2025

53440820 ELANCOURT O.S.C. 21

U14

N3-C du 29/11/2025

54787816 HOUILLES A.C. 24

FORFAIT NON AVISE FORFAIT COUPE

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15

CY DU 07/12/2025

55194633 TRAPPES ES 2
55194636 CARRIERES GRESILLONS 1

FORFAIT AVISE 1ER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D5-E du 07/12/2025

54723004 POIGNY LA FORET US 32

U18

D2-B du 07/12/2025

53440820 ELANCOURT O.S.C. 21

FORFAIT AVISE 2EME FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

N3-B DU 06/12/2025

54787590 GARGENVILLE STADE 22

FORFAIT GENERAL

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

526859

JUZIERS F.C. 5 (D1-A)

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

U18

D2-A du 14/12/2025

53433927 CHATOU AS 1 / MONTESSON US 2

Demande de CHATOU de jouer la rencontre à 11h30.

En attente de l'accord de MONTESSON avant Vendredi 12/12 à 12H.

U15

D2-B du 13/12/2025

53441691 RAMBOUILLET YVE. 1 / FC FONTENAY LE FLEURY 1

Demande de RAMBOUILLET de jouer la rencontre à 15h00.

En attente de l'accord de FONTENAY avant Vendredi 12/12 à 12H.

U14

CY du 13/12/2025

55221111 RAMBOUILLET YVELINES 1 / LIMAY ALJ 1

Demande de RAMBOUILLET de jouer la rencontre à 13h00.

En attente de l'accord de LIMAY avant Jeudi 11/12 à 12H.

COURRIERS

513128 NEAUPHLE PONT. 78 RC

Courrier de Neauphle indiquant que le contrôle visuel des licences n'a pas été effectué. Non déroulement du match suivant :

U18 D3-C DU 23/11/2025

53439987 MONTFORT FC 21 / NEAUPHLE PONT. 21

La Commission constate le manque de rapport de MONTFORT et l'absence de joueurs de Montfort.

La Commission dit non respect de la procédure de terrain impraticable (Art. 20.5.a du RS) et dit match perdu par pénalité à MONTFORT -1 pt pour en attribuer le gain à NEAUPHLE 3 PTS 0 but (amende de 20€ pour non production d'un rapport demandé).

527993 ETANG ST NOM ES

Courrier du club indiquant que son terrain est occupé par une autre association durant les vacances et que la rencontre qui a été inversée ne pourra avoir lieu

Critérium du Lundi

54939955 MAUREPAS AS 1 / ETANG ST NOM ES

La Commission demande aux deux club de se mettre d'accord sur une date et d'en informer le District avant le 15/12 à 12H.

582012 LES NOMADES FUTSAL

Courrier du club refusant de jouer le Dimanche matin.

Pris note.

DEMANDE DE MODIFICATION ANNUELLE

509810 CELLOIS CS

Demande du club de jouer aux horaires suivantes pour un meilleur enchainement des rencontres
U18 D2-B à 11h00
VETERANS D5-C à 9h00
Accord de la Commission.

TIRAGE COUPES

Le tirage a eu lieu lors de la Commission du Lundi 8 décembre 2025.

CDM

Tour de cadrage
Dimanche 11 janvier 2026

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines CDM [en cliquant ici](#).

Exempts :

VELIZY FRANCO PORT. 5
GUYANCOURT ES 5
SATROUVILLE ES 5
CROISSY US 5
ACHERES BENFICA AP 5

SENIORS

1/8ème de finale
Dimanche 11 janvier 2026

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la **Coupe des Yvelines** [en cliquant ici](#) et du Comité [en cliquant ici](#).

VETERANS

1/8ème de finale
Dimanche 11 janvier 2026

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines [en cliquant ici](#) et du Comité [en cliquant ici](#).

MATCHES REMIS

A JOUER LE MERCREDI 17/12 A 20H30

U17

D2-U

54926935	NEAUPHLE-PONT 2 / INTERFOOT 78 1
54926936	CROISSY US 1 / MONTIGNY LE BX AS 2
54926937	MESNIL ST ENIS ASL 1 / CHATOU AS 2
54926938	ST CYR AFC 1 / ECQUEVILLY EFC 2
54926939	FONTENAY LE FLEURY FC 1 / CHESNAY 78 FC 1

A JOUER LE MERCREDI 17/12 A 20H30

VETERANS

D4-B

54704191 MONTESSON U.S. 32 / PECQ US LE 32

A JOUER LE JEUDI 18/12 A 20H

SENIORS

D5-A

54728352 ROSNY CS FOOT 2 / BONNIERES FRENEUSE 2

VETERANS

D4-A

54703209 BREVAL LONGNES F.C. 31 / BONNIERES FRE. 32
54703210 ANCIENS DU MANTOIS 31 / VILLENNES ORGEVAL 32

D4-C

54705365 JOUY EN JOSAS U.S. 31 CLAYES SS/B U.S.M 31
54705367 RAMBOUILLET YVE. 31 / VIROFLAY U.S.M. 31

A JOUER LE 21/12/2025

SENIORS

D1-A

53449742 GUYANCOURT E.S. 1 / CHESNAY 78 F.C. LE 1

D3-A

53437205 AUBERGENVILLE FC2 / ROSNY CS FOOT 1

D4-C

54723488 HOUDANAISE REGION FC 2 / VALLE 78 FC 2

D5-A

54728344 ROSNY CS FOOT 2 / OLYMPIQUE MANTES FC 2

D5-D

54725989 ABLIS SUD 78 1 / GAMBAIS AS 1

VETERANS

D2-A

53448364 PORCHEVILLE FC 32 / TRIEL AC 31

D2-B

53448496 ABLIS SUD 78 31 / CELLOIS CS 31

D3-A

53448626 HOUILLES A.C. 31 / VERNEUIL S/SEINE US 31
53448628 ECQUEVILLY E.F.C. 31 / GUERVILLE ARN. 32
53448630 VILLENNES ORGEVAL 31 / AUBERGENVILLE F.C 32

D3-B

53448772 POIGNY LA FORET US 31 / PERRAY FOOT ES 31
D4-B
54704193 SARTROUVILLE ES 31 / CHESNAY 78 F.C. LE 32
54704194 MARLY LE ROI U.S. 31 / ACHERES BENFICA A.P. 31

D5-D

54722465 NEAUPHLE-PONT. 32 / BOIS D'ARCY A.S. 33
54927924 HOUDANAISE REG FC 33 / MARLY LE ROI U.S. 32

D5-E

54722992 MAUREPAS AS 32 / RAMBOUILLET YVELINES 32
54722993 MAGNY 78 F.C. 32 / PERRAY FOOT. ES 32
54922857 ST ARNOULT U.S. 32 / COIGNIERES F.C. 31
54922858 GAZERAN 31 / GUYANCOURT E.S. 32

U16

D1-A

53434103 FCRH LA VESGRE 22 / GUYANCOURT ES 21

D2-A

53440581 ROSNY CS FOOT 21 / CARRIERES S/SEINE US 21

A JOUER LE 04/01/2026

U18

D3-A

53433784 VIROFLAY U.S.M. 21 / ST GERMAIN EN LAYE 21

A JOUER LE 11/01/2026

SENIORS

D3-A

53437202 ECQUEVILLY E.F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE FC 1

D3-B

53437396 VIROFLAY U.S.M. 1 / TRIEL AC 1

VETERANS

D2-B

53448494 ELANCOURT O.S.C. 31 / VILLEPREUX F.C. 31
53448495 YVELINES U.S. 31 / BEYNES F.C. 31
53448498 CHESNAY 78 F.C. LE 31 / BANQUE FRANCE AS 31

D3-A

53448609 MAULOISE US 32 / VILLENNES ORGEVAL 31

D5-B

54719268 CONFLANS PORTUGAIS 32 / TRIEL AC 33

D5-E

54723002 MAUREPAS AS 32 / GUYANCOURT ES 32

U16

D3-B
53434185 SARTROUVILLE ES 21 / MAURECOURT F.C. 21
53434195 VAUXOISE ES 21 / HOUILLES AC 23

D3-D
54801843 CHATOU AS 22 / VERSAILLES 78 FC 24

A PROGRAMMER

LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT

CDM

D1-A
53450004 VELIZY FRANCO PORT. 6 / ACHERES BENFICAA.P. 5

VETERANS

D2-B
53448507 ABLIS SUD 78 31 / VILLEPREUX F.C. 31

D4-A
54703249 ISSOU AS 31 / BOUGAINVILLEES AFDOM 31

U18

D3-C
53439994 MONTFORT FC 21 / VERSAILLES JUSSIEU 21

U17

D2-U
54926941 ENT; MONTFORT USY 1 / NEAUPHLE-PONT 1
54926988 FONTENAY LE FLEURY FC 1 / NEAUPHLE –PONT 2

U16

D3-B
53434185 SARTROUVILLE ES 21 / MAURECOURT F.C. 21

D3-D
54801843 CHATOU AS 22 / VERSAILLES 78 FC 24
54801855 CHATOU AS 22 / TRAPPES ES 23

U14 A 8

POULE A
55083085 GUYANCOURT ES 24 / TRAPPES ES 24

45 ANS

POULE A
55013295 MAURECOURT F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1
55013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1

55013310 MAULOISE U.S. 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1

POULE-B
55013786 TREMBLAY S/ MAULDRE 1 / RAMBOUILLET YVEL. 1
55013789 PERRAY FOOT. ES 1 / HOUDANAISE REGION FC 1

POULE-C
55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1
55014076 BREVAL LONGNES F.C. 1 / JUZIERS F.C. 1
55014078 MEULAN GUITRANCOURT 1 / BREVAL LONGNES 1

FUTSAL SENIORS

D1-A
54646393 CARRIERES GRESILLONS 1 / LA TOILE 1
54646404 CARRIERES GRESILLONS 1 / PERRAY FOOT. ES 1
54646425 TRAPPES YVELINES 2 / VECTEUR SPORT 3

U14 A 8

POULE A
55083085 GUYANCOURT ES 24 / TRAPPES ES 24

45 ANS

POULE A
55013295 MAURECOURT F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1
55013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1
55013310 MAULOISE U.S. 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1

POULE-B
55013786 TREMBLAY S/ MAULDRE 1 / RAMBOUILLET YVEL. 1
55013789 PERRAY FOOT. ES 1 / HOUDANAISE REGION FC 1

POULE-C
55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1
55014076 BREVAL LONGNES F.C. 1 / JUZIERS F.C. 1
55014078 MEULAN GUITRANCOURT 1 / BREVAL LONGNES 1

FUTSAL SENIORS

D1-A
54646393 CARRIERES GRESILLONS 1 / LA TOILE 1
54646404 CARRIERES GRESILLONS 1 / PERRAY FOOT. ES 1
54646425 TRAPPES YVELINES 2 / VECTEUR SPORT 3

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D4B DU 02/02/2025

28222796 – POISSY FC 2 / BOUGIVAL FOOT

Transmis de la Commission de Discipline en instruction du 11/03/2025 infligeant une suspension de terrain de 5 matches fermes pour l'équipe 2 de Poissy FC évoluant en Séniors D4-A.

En raison du changement de poules de l'équipe POISSY 2, la Commission a désigné les matches suivants :

D5-B DU 14/12/2025

54777547 POISSY FC 2 / MESNIL LE ROI AS 2

La Commission prend note de courrier du Maire d'Epône précisant que Poissy pourra jouer ses rencontres sur les installations d'Epône.

D5-B DU 25/01/2026

54777570 POISSY FC 2 / ENT. MAULE -MEZIERES 2

La Commission prend note de courrier du Maire d'Epône précisant que Poissy pourra jouer ses rencontres sur les installations d'Epône.

U18

D1A DU 18/05/2025

28215268 ST GERMAIN EN LAYE 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Transmis de la Commission de Discipline du 03/06/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 21 de ST GERMAIN EN LAYE FC évoluant en U18 D1.

La Commission a désigné le match suivant :

D1-U DU 14/12/2025

53433799 ST GERMAIN EN LAYE 21 / PLAISIROIS FO 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 28 Novembre 2025 au plus tard.

Le club n'ayant pas fourni le terrain de repli avec l'accord de la

Mairie, la Commission dit match perdu par pénalité à ST GERMAIN FC -1 pt pour en donner le gain à PLAISIROIS FO 3 Pts 0 but.

Courrier du club demandant un délai supplémentaire pour fournir l'autorisation de la mairie de Bouafle

Courrier de ce jour de la mairie de Bouafle autorisant la rencontre du 14/12/2025.

La Commission dit autorisation reçue hors délai et maintient sa décisions.

TRANSMIS DE LA LIGUE SENIORS

COUPE DE FRANCE

4792086 – PORCHEVILLE F.C. 1 / BAGNEUX COM 1 du 28/09/2025 (4ème tour)

La Commission Régionale de DISCIPLINE décide d'infliger une suspension de terrain de 2 MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 1 de PORCHEVILLE F.C. à compter du 24 NOVEMBRE 2025

La commission désigne les matches suivants :

D4-A DU 18/01/2025

53437698 PORCHEVILLE FC 1 - VINSKY FCM 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le vendredi 02/01/2026.

D4-A DU 15/02/2026

53437721 PORCHEVILLE FC 1 - HARDRICOURT US 3

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le vendredi 30/01/2026.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District.
La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée
Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

COMPTE TENU DE LA REINITIALISATION DES MOT DE PASSE DES COMPTES FOOTCLUB PAR LA FEDERATION, LA COMMISSION DECIDE EXCEPTIONNELLEMENT DE NE PAS SANCTIONNER LES FMI NON REALISEES DU 24/11/2025 AU 01/12/2025

SENIORS

D3-A DU 09/11/2025

53437197 ST GERMAIN EN LAYE 1 / AUBERGENVILLE F.C 2

Pris note du rapport de ST Germain.

La Commission sanctionne l'équipe de AUBERGENVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U14

N3-C DU 08/11/2025

54787805 CONFLANS F.C. 23 / HOUILLES A.C. 24

Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de CONFLANS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U14 A 8 POULE A DU 08/11/2025

55083084 ELANCOURT O.S.C. 24 / ST CYR AFC 21

Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de ST CYR AFC d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDES DE RAPPORTS

SENIORS

D4-B DU 23/11/2025

54729742 BOUGAINVILLEES AFDOM 1 / PECQ US LE 1

Pris note du rapport de LE PECQ.

La Commission rappelle que tout courrier doit être émis depuis la messagerie officielle du Club.

RAPPEL : La Commission demande à un BOUGAINVILLEES rapport concernant la non utilisation de la FMI.